Actualités Régionales | Auto-Moto | Immobilier | Emploi | Bons plans | Newsletter | Réseaux Sociaux | Flux RSS

nicematin.com

Rechercher OK

dimanche 20 janvier 2013 8°C

L'espace des Azuronautes
Pseudo ••••••••• OK
Mot de passe oublié S'inscrire?

Actualités OGCN Sports Vidéos Photos Sortir Pratique Carnet Annonces Votre Journal Emploi Les Blogs
Dernière Minute Côte d'Azur Faits Divers Société Economie Santé People Auto/Moto Etudiants France Monde

En direct de vos villes Antibes Cagnes-sur-Mer Cannes Grasse Menton Nice Monaco Vallées Sophia Antipolis

Bendejun Affaire de la Fontouna : le maire voit sa peine réduite en appel

Voter 6

Publié le jeudi 18 septembre 2008 à 01h00 - 1

A+ A- partager

Le maire de Bendejun, Claude Cristini, devant la maison de retraite au sein de laquelle des pensionnaires avaient subi des mauvais traitements. *Doc. Franck Fernandes*

Partager 0 Tweeter

« Lui, il voit sa peine réduite. Mais les personnes âgées qui ont souffert quatre ans de plus parce qu'il a préféré garder les preuves de leur maltraitance chez lui plutôt que de les transmettre au procureur, elles n'ont pas eu de sursis. » Daniel Margo, le fils d'une ancienne pensionnaire de la maison de retraite La Fontouna, à Bendejun, ne cachait pas son amertume, hier. Dans la matinée la cour d'appel d'Aix-en-Provence a en effet examiné le recours formulé par le maire de la commune Claude Cristini (1).

En juin 2007 il avait été condamné, comme trois employées de la Fontouna, dans une affaire de mauvais traitements sur des personnes âgées perpétrés durant des années au sein de cet établissement. Il aurait su mais se serait tu. Voilà pourquoi en première instance le tribunal correctionnel de Nice avait condamné Claude Cristini à 15 mois de prison avec sursis. Hier, la cour n'a pas écarté sa responsabilité mais a réduit le quantum de la peine prononcée à Nice à 6 mois avec sursis sans inscription au casier judiciaire.

Le seul à faire appel

Sur le fond rien ne change donc. Par contre sur la forme la cour a donc été plus clémente que la cinquième chambre correctionnelle de Nice dont le président, il y a un peu plus d'un an, avait sévèrement dénoncé à l'audience l'immobilisme de Claude Cristini. Le magistrat, Jean-Michel Hayat, avait même stigmatisé « la volonté de dissimulation du maire de Bendejun qui disposait à son domicile d'éléments de preuves ». Le maire avait à l'époque adopté un système de défense très juridique, tentant de faire la démonstration technique de la nullité des poursuites, ou en tout cas de leur inopportunité. Des quatre prévenus condamnés, il est le seul d'ailleurs à avoir interjeté appel. Le directeur de la Fontouna et deux aides-soignantes également poursuivies avaient quant à eux été condamnés à des peines allant de 1 an à 18 mois de prison avec sursis.

(1) Contacté, Claude Cristini n'a pas souhaité s'exprimer sur ce dossier avant d'avoir pu s'entretenir avec son avocat.

0 Tweeter 0 0

Les dernières vidéos
Toutes les vidéos

Dans la même rubrique
Feu de chambre à Nice: six personnes relogées
Quatorze bus de nuit contrôlés par la police à Nice
Mariage pour tous: 1.500 personnes défilent à Nice
Des perturbations à l'aéroport de Nice à cause de la météo
Un homme poignardé devant chez lui à Nice
Pas de train pendant 24h ce week-end entre Nice et Cannes

Diaporamas
Le 37e festival du cirque de Monte-Carlo entre en piste
vendredi 18 janvier 2013
Toutes les photos des internautes de la neige dans les Alpes Maritimes
jeudi 17 janvier 2013
L'AS Monaco concède le nul aux Lavallois
mardi 15 janvier 2013
Tous les diaporamas

+ vus + votés + commentés
63 Comité de soutien à Depardieu ? Rudy Salles énerve le PS 17/12/2012
31 Le 1er adjoint d'Antibes mis en examen pour "corruption passive" 13/12/2012
25 Sur Facebook, une "partouze de fin du monde" annoncée à Nice 18/12/2012
24 Elles tombent la chemise pour faire reculer le cancer du sein 12/12/2012

Le vote
Lance Armstrong a avoué, faut-il lui pardonner?

Thématiques

Communes : Bendejun, Nice

Oui

Non

Voter

Tous les votes

Le délai de 15 jours au-delà duquel il n'est plus possible de contribuer à l'article est désormais atteint.
Vous pouvez poursuivre votre discussion dans les forums de discussion du site. Si aucun débat ne correspond à votre discussion, vous pouvez solliciter le modérateur pour la création d'un nouveau forum : moderateur@nicematin.com

Nice-Matin
J'aime
16,031 personnes aiment **Nice-Matin**.
Valérie Adeline Mike Cash Kazaire
Bernadette Martin Dechelette Choupi Fredo

Vos derniers commentaires

Thierry Péronnet

21/02/2009 à 14h16 Alerter le modérateur Recommander

C'est une honte, comme tout homme politique il a usé de toutes les ficelles juridiques pour ne pas perdre sa mairie, sa concubine Ghislaine Péronnet aussi adjointe à la mairie était la présidente de l'association gérant la maison de retraite au moment des faits. comment peut-il dire qu'il n'est pas responsable, qu'il ne savait rien?

Related nodes

function (e,t){var n=this.length>e,r=n?this.substr(0,e-1):this;return r=t&&n?r.substr(0,r.lastIndexOf(" ")):r,n?r+"...":r}

haut de page

© 2010 Nice-Matin tous droits réservés - Infos légales - Contenus illicites - Contacts - Création Nice-Matin 2008 - W3C/XHTML 1.0